

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable unité paysage à la direction Nature et Jardins

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction direction Nature et Jardins, un emploi de responsable unité paysage, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Contribuer à la définition, la mise en œuvre et la promotion des politiques publiques portées par la Direction nature et jardins

Assurer l'expertise paysage dans les documents stratégiques transversaux (PLUm, PSMV, Schéma de cohérence, charte d'aménagements paysagers de l'espace public...),

Assurer un rôle d'expertise et de conseil pour la valorisation des paysages, proposer des orientations techniques en matière d'identité paysagère,

Contribuer à la sensibilisation et la communication sur les enjeux du paysage de la collectivité.

Organiser et piloter l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les grands projets urbains

Porte-parole pour l'ensemble des politiques publiques portées par la Direction Nature et jardins,

Centraliser et compiler l'avis des experts des différents services de la Direction Nature et jardins (arbres, biodiversité, gestion...) sur les grands projets urbains de la Ville de Nantes,

Accompagner et contrôler la mise en œuvre des grands projets d'aménagements urbains à toutes les étapes,

Analyser et conseiller les interventions sur l'espace public au regard des orientations stratégiques en matière de paysage.

Encadrer l'activité des deux instructeurs de permis de construire

Accompagner, organiser, coordonner et contrôler les avis émis par les instructeurs des permis de construire sur le volet paysager et préservation du patrimoine végétal,

Proposer et élaborer des outils référentiels et des méthodologies de traitement des dossiers pour harmoniser les pratiques et harmoniser les avis,

Proposer et formaliser des principes d'intervention et d'organisation des chantiers visant à garantir la préservation des arbres impactés, en lien avec le service arbres et canopée,

Coordonner et proposer des éléments de langage et de réponses aux demandes d'informations et requêtes relatives aux impacts des aménagements et travaux sur les arbres.

Encadrer et animer le collectif de l'unité Paysage

Décide,

Article 1 : L'emploi de responsable unité paysage à la direction Nature et Jardins est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum IM 390 et au maximum IM 673, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 29 Août 2022

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée



Aicha BASSAL

mis en ligne le :

13 SEP. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220829-2022_994DEC-AU
Date de télétransmission : 13/09/2022
Date de réception préfecture : 13/09/2022